

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 11 avril 2011, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

| | |
|---------------------|---|
| M. Rhéal Grenier | M. Jacques Lessard |
| M. Louis Robert | M. Yvan Pinsonneault |
| M. François Brisson | M. Larbi Benkaddour (à partir de 20 h 45) |

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

M. André Parent, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- Madame Odette Ménard, maire, souhaite la bienvenue aux citoyennes présentes et aux citoyens présents et souligne le départ du directeur général et secrétaire-trésorier par une allocution et en donnant la parole aux conseillers et à l'assistance.

.- L'ordre du jour est révisé et accepté par tous.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

Séance ordinaire du
LUNDI 11 AVRIL 2011 À 20 H 00
Ordre du jour

Mot de bienvenue

Moment de réflexion

Points pour délibération

- Doc.
Assemblées de mars 2011
- 1 → Procès-verbal du 14 mars 2011
 - 1.2 → Procès-verbal du 31 mars 2011
 - 1.3 Suivi des procès-verbaux
- Assemblée du 11 avril 2011
- 2 → Liste des comptes à payer
 - 2.1 → Ajouts du 11 avril 2011
- Période de questions
- 3 Administration générale
 - 3.1 Conseil municipal

- 3.1.1 → Adoption du règlement de tarification des travaux du cours d'eau Branche 2 de la Rivière à la Barbué
- 3.1.2 → Adoption du règlement d'emprunt pour l'achat de J.A. Mercure
- 3.1.3 → Demande d'appui pour le maintien du point de service de la SAAQ à Saint-Césaire
- 3.1.4 → Nécessité d'un nouveau règlement sur les clapets pour répondre aux exigences de l'assureur
- 3.1.5 → Demande d'aide financière de l'école Jean-XXIII pour son projet musical (Djumbes)
- 3.1.6 Formation du comité de sélection pour le recrutement d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier
- 3.1.7 Protocole d'entente avec la Commission scolaire pour hébergement temporaire des élèves
- 3.1.8 Formation en sécurité civile
- 3.1.9 Formation en éthique
- 3.1.10 Rencontre sur la biométhanisation
- 3.1.11 Appui au remplacement du pont Champlain
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 → Résultat de la procédure de vente pour non-paiement de taxes
 - 3.2.2 → Dépôt du budget 2011 auprès du MAMROT
 - 3.2.3 Reddition de compte au MTQ
 - 3.2.4 Subvention au comité Pro-piste et demande de subvention au MTQ
 - 3.2.5 Signataires aux effets bancaires
 - 3.2.6 → Proposition de ristourne finale sur l'emprunt temporaire de la conduite d'amenée
- 4 **Sécurité publique**
 - 4.1 → Rapports du service des incendies
 - 4.2 → Relance du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC
- 5 **Transport**
 - 5.1 Voirie
 - 5.2 Réseau routier
 - 5.2.1 → Demande de fermeture de rue par le CPE
 - 5.3 Hygiène du milieu
 - 5.3.1 → Rapport d'opération du réservoir d'eau potable
 - 5.3.2 → Information de la MRC sur l'implantation d'éco-centres et sur la vidange des fosses septiques
 - 5.3.3 → Nomination d'un responsable municipal de l'application du règlement sur la collecte des matières résiduelles
- 6 **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 6.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 6.1.2 → Liste des permis émis
 - 6.1.3 → Rapport du CCU sur la demande de modification au règlement de zonage pour la zone 208
 - 6.1.4 → Demande de dérogation mineure pour le lot 3 517 495
 - 6.1.5 → Rapport à l'endroit du lot 3 516 065
 - 6.1.6 → Soumissions pour le balayage des rues

- 6.1.7 → Soumissions pour le renforcement de fermes de toit du centre récréatif
- 6.1.8 → Aménagement du rond-point de la rue Laurent-Barré
- 6.1.9 → Réorganisation des travaux publics
- 6.1.10 → Formation du comité chargé des appels d'offres
- 6.1.11 → Éclairage de rues
- 6.1.12 → Délégation pour appel d'offres
- 6.1.13 → Rapport de suivi de différents dossiers

7 Loisirs et culture

7.1 Activités récréatives

- 7.1.1 → Réaménagement de la bibliothèque
- 7.1.2 → Organisation de la balle adulte
- 7.1.3 → Projet de corridor cyclable
- 7.1.4 → Organisation de la fête Nationale
- 7.1.5 → Rapport sur les bandes de patinoire
- 7.1.6 → Projet de parc pour planches à roulettes
- 7.1.7 → Organisation des Journées de la culture
- 7.1.8 → Ébauche de la politique loisir
- 7.1.9 → Formation Parc-o-mètre
- 7.1.10 → Congés de maternité

7.2 Centre récréatif

- 7.2.1 → Système de son
- 7.2.2 → Démolition de la cantine et relocalisation de l'entrée électrique

Période de questions

Points d'information

Correspondance

* Afin de diminuer la quantité de papier utilisée, nous vous remettons seulement les documents déjà fournis en plusieurs exemplaires. S'il vous intéresse d'obtenir copie d'un point sans document, communiquez avec Annie pour l'obtenir.*

- | | |
|-------|--|
| Co-1 | Lettre du sous-ministre des Affaires municipales sur l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie avant le 2 décembre 2011 |
| Co-2 | Lettre du ministère des Transports confirmant le deuxième paiement (3 461.92\$) pour la Route Verte 2010 |
| Co-3 | Invitation de Consumaj pour l'inauguration de leurs nouveaux bureaux |
| Co-4 | Demande de déplacement de la ligne d'arrêt par le MTQ à la hauteur du 115, route 235 |
| Co-5 | Tournoi de golf Les Foyers Farnham |
| Co-6 | Invitation à l'assemblée générale annuelle de la Caisse |
| Co-7 | Remerciement de la FQM pour l'adhésion 2011 |
| Co-8 | Invitation au déjeuner annuel de la Croix-Rouge dans Rouville |
| Co-9 | Campagne Toutes nos origines enrichissent le Québec |
| Co-10 | Recherche de local par la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux |
| Co-11 | Tournoi de golf de Moisson Rive-Sud |

Varia

- V-1 Stationnement aux abords du parc de la rue des Colibris
- V-2 Embauche du coordonnateur du camp de jour

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 04-082-11

CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2011;

De dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

RÉSOLUTION 04-083-11

CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2011;

De dispenser le directeur général et secrétaire-trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

.- En guise de suivi des dernière séances, Madame la maire mentionne que les différents dossiers en cours seront abordés durant la présente assemblée.

RÉSOLUTION 04-084-11

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – COMPTES À PAYER

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après résumés :

| | | |
|---------------------------|----------------|---------------|
| Paiements directs ACCES D | | 10 579.96 \$ |
| Fournisseurs : | 10910 à 11010 | 196 050.88 \$ |
| | 11011 à 11019 | 42 958.74 \$ |
| Déboursés directs : | 10808, 10810 à | 25 292.99 \$ |
| | 10824, 10835, | |
| | 10896 à 10904 | |
| Salaires : | | 20 135.27 \$ |

Adopté

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 12

.- Deux interventions de l'assistance visent la sécurité routière; la première à l'égard de la signalisation de la traverse pour piétons de la rue Principale à la hauteur de la rue Rachel, la deuxième à l'égard de la vitesse excessive dans les rues de la municipalité. Madame la maire mentionne qu'une vérification sera faite à l'égard de la première intervention et soumet l'idée de rappeler aux automobilistes, par le biais d'une signalisation, que la rue n'est pas une piste de course.

.- Se faisant le porte-parole de cinq administrateurs sortants de la Friperie de l'Ange, Monsieur André Goos demande pourquoi la parution d'un communiqué de ces derniers a été refusée dans la dernière édition du Gardangeois. Madame Ménard confirme avoir reporté telle parution en souhaitant que le message véhiculé soit reformulé et qu'à cet égard une rencontre était nécessaire.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 30

RÉSOLUTION 04-085-11

HYGIÈNE - TARIFICATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU RIVIÈRE À LA BARBUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 06-194-10 à l'effet d'appuyer la demande de travaux dans la branche 2 du cours d'eau Rivière à la Barbue, de permettre à la MRC de Rouville d'entreprendre les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés et d'informer la MRC de l'intention de la municipalité de répartir le coût des travaux éventuels dans la branche 2 du cours d'eau Rivière à la Barbue en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux en consentant à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par la MRC de Rouville dans la branche 2 du cours d'eau Rivière à la Barbue au cours de la dernière année et la facturation reçue à leur égard;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 698-10 décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans la branche 2 du cours d'eau Rivière à la Barbue.

Adopté

.- Lecture du règlement numéro 698-10.

RÉSOLUTION 04-086-11

CONSEIL MUNICIPAL – EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 3 517 852

CONSIDÉRANT la résolution numéro 01-008-11 autorisant l'achat du lot numéro 3 517 852 à être financé par règlement d'emprunt après qu'une rencontre d'information soit tenue pour expliquer le projet à la population;

CONSIDÉRANT qu'une telle rencontre a été tenue le 28 mars 2011;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

D'adopter le règlement numéro 710-11 décrétant une dépense de 207 000 \$ et un emprunt de 207 000 \$ pour l'acquisition du lot numéro 3 517 852.

.- Monsieur Yvan Pinsonneault demande le vote.

.- Ont voté contre :
Yvan Pinsonneault
Rhéal Grenier
Louis Robert

.- Ont voté pour :
Jacques Lessard
François Brisson
Odette Ménard

Les votes étant égaux, la proposition est rejetée.

Rejeté

RÉSOLUTION 04-087-11

CONSEIL MUNICIPAL – APPUI AU MAINTIEN DU POINT DE SERVICE DE LA SOCIÉTÉ DE L’ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC DANS LA MRC DE ROUVILLE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-03-8320 de la MRC de Rouville demandant au ministre des Transports du Québec et à la Société de l’Assurance Automobile du Québec de maintenir un point de service de la Société sur le territoire de la MRC de Rouville compte tenu que la gestion du bureau de la Société de l’Assurance Automobile du Québec implantée sur le territoire de la MRC de Rouville relève présentement de la Caisse Populaire Desjardins de Saint-Césaire qui, dans le cadre de son projet de relocalisation de son lieu d’affaires, entend se départir de la gestion du bureau de la Société de l’Assurance Automobile du Québec;

CONSIDÉRANT qu’il est de première importance de conserver dans la MRC un bureau de la Société de l’Assurance Automobile du Québec afin de maintenir ce service de proximité pour la population de son territoire;

CONSIDÉRANT qu’il appert que des organismes du territoire de la MRC de Rouville ont manifesté un intérêt pour prendre en charge la gestion du bureau de la Société de l’Assurance Automobile du Québec;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d’appuyer la résolution numéro 11-03-8320 de la MRC de Rouville en réitérant auprès du ministre des Transports du Québec, Monsieur Sam Hamad, et à la Société de l’Assurance Automobile du Québec (SAAQ) de maintenir un bureau de la SAAQ sur le territoire de la MRC de Rouville.

Adopté

AVIS DE MOTION 04-088-11

HYGIÈNE – RÉGLEMENT SUR LES CLAPETS

CONSIDÉRANT qu’au terme du dernier appel d’offres pour les assurances générales de la municipalité, la Mutuelle des Municipalités du Québec a offert la meilleure proposition et est devenue l’assureur de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle a des exigences différentes de l’ancien assureur de la municipalité en matière de réglementation sur les clapets;

CONSIDÉRANT que la municipalité n’a d’autre choix que de répondre aux exigences

minimales de la Mutuelle en cette matière tel que demandé le 21 mars 2011 après étude de la réglementation de la municipalité transmise par la directrice des services techniques le 15 mars 2011;

POUR CES MOTIFS :

M. Yvan Pinsonneault donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller à une séance subséquente de ce conseil présentera un règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal en complément aux dispositions actuelles.

RÉSOLUTION 04-089-11

CONSEIL MUNICIPAL – AIDE FINANCIÈRE À L'ÉCOLE JEAN-XXIII

CONSIDÉRANT le projet musical de l'école Jean-XXIII consistant en l'achat d'instruments de percussion (Djumbes);

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 1,100 \$ à l'école Jean-XXIII en guise d'aide financière à son projet musical de la pratique du djumbe.

Adopté

RÉSOLUTION 04-090-11

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 03-080-11 autorisant une dépense approximative de 3 000 \$ à l'endroit d'un consultant spécialisé en ressources humaines pour son support dans la recherche d'un directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT le lien direct entre le directeur général et secrétaire-trésorier et le conseil municipal;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

De former le comité de sélection, pour l'embauche du prochain directeur général et secrétaire-

trésorier, avec tous les membres du conseil municipal.

.- Monsieur Jacques Lessard demande le vote.

.- Ont voté contre : François Brisson
Jacques Lessard
Odette Ménard

.- Ont voté pour : Yvan Pinsonneault
Louis Robert
Rhéal Grenier

.-Les votes étant égaux, la proposition est rejetée.

Rejeté

RÉSOLUTION 04-091-11

SÉCURITÉ PUBLIQUE – ENTENTE DE DÉPANNAGE AVEC L'ÉCOLE JEAN-XXIII

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis par la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin que le Centre récréatif de la municipalité serve de lieu d'hébergement à la clientèle de l'école Jean-XXIII au besoin;

POUR CE MOTIF:

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, ou son remplaçant à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente à intervenir avec l'école Jean-XXIII et la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin que la municipalité mette à la disposition de la clientèle de l'école Jean-XXIII son Centre récréatif en guise de lieu d'hébergement en cas d'évacuation de ladite école pour tout motif urgent.

Adopté

RÉSOLUTION 04-092-11

CONSEIL MUNICIPAL – APPUI AU REMPLACEMENT DU PONT CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT que l'état de dégradation du pont Champlain et des risques qui y sont associés sont tels que, de l'avis même des ingénieurs-conseils qui ont examiné son état, celui-ci doit être remplacé par une nouvelle structure;

CONSIDÉRANT que le pont Champlain est un axe majeur pour le transport des personnes et

des marchandises du grand Montréal et qui est essentiel à la compétitivité économique de la région par rapport aux grandes agglomérations de l'Est de l'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT que les délais de conception détaillée et de construction requis pour réaliser un projet majeur tel que la construction d'un nouveau pont sont importants;

CONSIDÉRANT que la sécurité des personnes empruntant quotidiennement ce pont doit être assurée;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un système léger sur rail (SLR) dans l'axe du pont Champlain est une priorité pour les élus de la Table des Préfets et Élus de la Couronne Sud puisqu'il s'avère être une nécessité dans un contexte de mobilité durable;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'exiger des gouvernements de procéder à la construction d'un nouveau pont afin de remplacer le pont Champlain dont la vie utile est arrivée à échéance;

De réclamer des gouvernements fédéral et provincial qu'ils mettent en place immédiatement avec le monde municipal un bureau de chantier qui sera responsable de la conception et de la construction du nouveau pont avec mandat de produire dans les plus brefs délais un échéancier de travail, les plans et devis, l'appel d'offres, le financement, la mise en place de mesures de mitigation, et la construction du nouveau pont dans une logique de mobilité durable c'est-à-dire en ayant à l'esprit les plus hautes considérations économiques, sociologiques et environnementales;

De requérir que le nouveau pont soit doté d'un système de transport léger sur rail dans l'axe de l'autoroute 10 et du centre-ville de Montréal parallèlement aux travaux de remplacement du pont Champlain;

De requérir enfin une annonce rapide avec un échéancier qui devra tenir compte de l'urgence de remplacer le pont Champlain.

Adopté

.- Arrivée de Monsieur Larbi Benkaddour à 20 h 45.

RÉSOLUTION 04-093-11

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – REDDITION DE COMPTE DU

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

- CONSIDÉRANT la demande de reddition de compte du ministère des Transports pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- CONSIDÉRANT le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier à l'effet que les dépenses admissibles totalisent 358 915 \$;
- CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 20 982 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;
- CONSIDÉRANT que la compensation distribuée à la municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;
- CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;
- CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité de Ange-Gardien informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté

RÉSOLUTION 04-094-11

LOISIR - MANDAT D'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE LA MONTÉRÉGIADÉ

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de confier l'entretien de la piste cyclable La Montérégiade au comité Pro-piste et d'autoriser à son égard la dépense et le paiement d'un montant de 15 938,56 \$ pour l'année 2011 payable en deux versements égaux, en avril et en juin.

Adopté

RÉSOLUTION 04-095-11

PISTE CYCLABLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME ROUTE VERTE

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la directrice des services de loisir, Madame Jennie Rainville, à signer pour et au nom de la municipalité la demande de subvention au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte auprès du ministère des Transports et tout autre document afférent;

De confirmer au ministère des Transports que la longueur du tronçon visé à 7.3 kilomètres;

De certifier au ministère des Transports que l'accès au réseau de la Route verte est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

D'attester au ministère des Transports que la Route verte n'a pas été considéré comme équipement supralocal par la MRC de Rouville;

De confirmer au ministère des Transports le versement d'un montant de 15 938.56 \$ par la municipalité au Comité Pro-piste Farnham/Granby inc. pour l'entretien de la piste cyclable La Montérégiade I sur le territoire d'Ange-Gardien pour l'année 2011-2012.

Adopté

RÉSOLUTION 04-096-11

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – SIGNATAIRES AUX EFFETS BANCAIRES

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, André Parent jusqu'au 15 avril 2011 inclusivement, la maire, Odette Ménard, ou le maire suppléant, Jacques Lessard, et, ou la directrice des services administratifs, Martine Barber, ou l'adjointe administrative aux loisirs et aux communications, Annie Lévesque, et ce jusqu'à reconsidération, à signer les effets bancaires de la municipalité.

Adopté

.- Dépôt des rapports du service des incendies, lesquels font état d'une intervention majeure à

l'endroit du feu d'une porcherie, de trois interventions mineures, l'une en assistance à une opération de désincarcération d'un véhicule, l'une à l'endroit d'un abri temporaire et la dernière pour répondre à une alarme incendie à l'école Jean-XXIII, de la pratique mensuelle et de séances de formation pour les nouveaux pompiers.

RÉSOLUTION 04-097-11

LOISIR ET CULTURE – 25^E ANNIVERSAIRE DU CPE BAMBIN CLUB

CONSIDÉRANT la résolution numéro 03-074-11 soulignant le 25^e anniversaire du service de garde Bambin Club en autorisant un soutien pour ses activités sur la base du rapport de la directrice des services de loisir;

CONSIDÉRANT la demande écrite du CPE reçue postérieurement à l'adoption de ladite résolution;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de modifier la date du 28 mai portée à la résolution numéro 03-074-11 par celle du 29 mai;

D'autoriser au surplus la fermeture de la rue Saint-Jean pour son tronçon faisant face au CPE Bambin Club le 1^{er} juin 2011 selon les besoins du CPE, avec la possibilité de remettre au lendemain en cas de pluie.

Adopté

.- Dépôt des rapports du technicien aux services techniques pour l'opération de la station des eaux usées et du réservoir d'eau potable pour le mois de janvier 2011, lesquels font état notamment d'un volume d'eau distribuée par le réservoir de 49 714 mètres cubes.

RÉSOLUTION 04-098-11

HYGIÈNE DU MILIEU – RESPONSABLE MUNICIPAL DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 262-10 sur la collecte des matières résiduelles domestiques de la MRC de Rouville est entré en vigueur le 11 février 2011;

CONSIDÉRANT que l'article 3.3 de ce règlement requiert la nomination d'un responsable municipal;

CONSIDÉRANT que le responsable municipal a pour mandat de soutenir le responsable

régional dans l'application du règlement en répondant à toute demande d'information des citoyens relativement aux dispositions du règlement, en informant la MRC ou le responsable régional de toute plainte et de tout commentaire pertinent relativement au service de collecte des matières résiduelles domestiques ainsi qu'en acheminant les coordonnées des citoyens qui adressent ces plaintes ou commentaires, et en informant la MRC ou le responsable régional de toute infraction au règlement;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer Madame Danielle Laguë, perceptrice et secrétaire-réceptionniste, en tant que responsable municipale de l'application du règlement numéro 262-10 sur la collecte des matières résiduelles domestiques de la MRC de Rouville.

Adopté

.- Dépôt de la liste des permis généraux émis pour la période du 1^{er} mars 2011 au 31 mars 2011 laquelle fait état que 10 logements ont été créés, aucun logement n'a été supprimé, que 15 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale des travaux estimés à 1 503 810 \$ et des revenus en coût de permis et certificat de 450.00 \$.

RÉSOLUTION 04-099-11

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR LA ZONE 208

CONSIDÉRANT la demande de modification au règlement de zonage pour la zone 208 pour permettre l'implantation d'une ébénisterie artisanale déposée par 9218-6428 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme pour considération;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité au conseil municipal de refuser la demande de modification au règlement de zonage et d'entreprendre les démarches pour convertir la zone 208 en zone résidentielle pour les motifs qu'il y a une grande proximité avec le voisinage résidentiel, que l'usage d'ébénisterie faisant partie de la classe A industrielle émet plus de bruit que souhaitable pour une zone située à proximité de résidences, que le changement de zonage vers une classe industrielle ouvre la porte à d'autres projets industriels que celui présenté, et que le changement de zonage demandé implique une conversion en zone industrielle ce qui aggraverait une situation déjà défavorable;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de refuser la demande de modification au règlement de zonage présentée par 9218-6428 Québec inc. afin de permettre l'établissement d'une ébénisterie artisanale au 332, rue Principale, demande ayant pour effet de créer une zone industrielle en plein milieu résidentiel.

Adopté

AVIS DE MOTION 04-100-11

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur François Brisson donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller à une séance subséquente de ce conseil présentera une modification au règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements à l'effet de convertir la zone 208 en zone résidentielle.

RÉSOLUTION 04-101-11

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 523 RANG SÉRAPHINE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 523 rang Séraphine afin de construire un bâtiment qui s'intégrera à son milieu sans pouvoir toutefois respecter la marge avant;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-03-04 du comité consultatif d'urbanisme qui trouve le projet intéressant pour la municipalité, qui considère qu'il n'y aura pas de nuisance considérable supplémentaire pour le voisinage notamment au niveau du bruit, de la visibilité routière et de la circulation, que l'aménagement du stationnement proposé à l'arrière du bâtiment est jugé sécuritaire au niveau de la circulation automobile et que l'implantation du bâtiment respecte tout de même les marges avant d'une résidence;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder au lot numéro 3 517 495 du cadastre du Québec une dérogation mineure au règlement de zonage numéro 617-05 afin de réduire la marge avant du futur bâtiment du 523, rang Séraphine de 30 mètres à 12 mètres minimalement assujettie à la

condition qu'aucune aire de stationnement soit aménagée dans la marge avant.

Adopté

RÉSOLUTION 04-102-11

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT - PROCÉDURES JUDICIAIRES À L'ENCONTRE DE LA PRÉSENCE D'UN BÂTIMENT SANS DROIT

CONSIDÉRANT les multiples démarchent du service d'urbanisme, au fil des années, pour mettre un terme à la présence illégale d'un bâtiment, en l'occurrence une maison mobile, sur le lot numéro 3 516 065 du cadastre du Québec contrairement aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ledit bâtiment n'a jamais été reconnu par la municipalité ni fait l'objet d'autorisation en ce qu'il n'est pas porté au rôle d'évaluation foncière et qu'aucun service n'est tarifé audit immeuble;

CONSIDÉRANT l'absence de collaboration de la part du propriétaire;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la firme d'avocats Dunton, Rainville à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires pour faire cesser la présence d'une maison mobile sur le lot numéro 3 516 065 du cadastre du Québec;

D'autoriser à cet effet une première dépense approximative de 4 000 \$.

Adopté

RÉSOLUTION 04-103-11

VOIRIE – BALAYAGE MÉCANISÉ DES RUES

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par la directrice des services techniques pour le balayage mécanisé des rues de la municipalité se résumant ainsi :

| <u>ENTREPRENEUR</u> | <u>1 AN</u> | <u>3 ANS</u> | <u>5 ANS</u> |
|---------------------|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Entreprise Myrroy | 69.00 \$/heure | 70.00 \$/heure | 71.00 \$/heure |
| Terrasses Bromont | 79.00 \$/heure | 79.00 \$/heure | N/D |
| Balayage Rive-Sud | 77.90 \$/heure | 80.90 /heure | 82.90 \$/heure |
| Bricon | n'a soumissionné pour aucun terme | | |

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder à Entreprise Myrroy le contrat de balayage mécanisé des rues de la municipalité pour un terme d'un an à raison d'un taux horaire 69.00 \$ avec la possibilité d'un renouvellement annuel pouvant totaliser 5 ans.

Adopté

RÉSOLUTION 04-104-11

LOISIR ET CULTURE – RÉFECTION DE L'ENTRETOIT DU CENTRE RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT qu'au terme d'une invitation à soumissionner auprès de 14 entrepreneurs pour la réfection de l'entretroit du Centre récréatif, aucune soumission n'a été reçue;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la directrice des services techniques à procéder à un appel d'offres public pour la réfection de l'entretroit du Centre récréatif et d'autoriser à cet égard une dépense approximative de 750.00 \$.

Adopté

RÉSOLUTION 04-105-11

VOIRIE – AMÉNAGEMENT DU FUTUR ROND-POINT DE LA RUE LAURENT-BARRÉ

CONSIDÉRANT l'îlot qui sera créé au rond-point de la rue Laurent-Barré;

CONSIDÉRANT que cet îlot requerra un aménagement;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la directrice des services techniques à mandater les étudiants finissants du programme Paysage et Commercialisation en horticulture ornementale de l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe à soumettre une proposition de conception

et de réalisation de l'îlot du rond-point de la rue Laurent-Barré.

Adopté

RÉSOLUTION 04-106-11

TRAVAUX PUBLICS – COMMUNICATION

CONSIDÉRANT la prise en charge de l'opération du réservoir d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées par un employé municipal;

CONSIDÉRANT la croissance de la municipalité et le besoin d'assurer la relève et l'entraide au sein des travaux publics;

CONSIDÉRANT les nouvelles responsabilités du préposé à l'entretien à l'égard des travaux publics;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de confirmer la fourniture d'un téléphone cellulaire au technicien des services techniques et d'autoriser la fourniture d'un téléphone cellulaire au préposé à l'entretien afin qu'éventuellement ces personnes puissent prendre la relève du chargé des travaux publics;

D'autoriser à cet égard les dépenses afférentes.

Adopté

RÉSOLUTION 04-107-11

VOIRIE – ÉCLAIRAGE DES RUES

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services techniques soulevant le besoin d'identifier les lampadaires par un système de numérotation, la nécessité de redresser plusieurs lampadaires et d'améliorer l'éclairage du secteur du Lac Bleu;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la directrice des services techniques à obtenir l'autorisation de Bell Canada afin de permettre la numérotation des lampadaires à même leurs poteaux

moyennant une dépense approximative autorisée de 100.00 \$ pour l'achat du matériel;

D'autoriser la dépense nécessaire au redressement de certains lampadaires;

D'autoriser la directrice des services techniques à obtenir des soumissions par invitation, après étude de l'éclairage public du secteur du Lac Bleu, pour remédier aux lacunes du secteur.

Adopté

RÉSOLUTION 04-108-11

TRAVAUX PUBLICS – DEMANDES DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir pour chaque projet des soumissions écrites;

CONSIDÉRANT qu'il importe de rechercher la plus grande efficacité possible;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la directrice des services techniques à mener au cours de l'année des appels d'offres par invitation auprès d'au moins 3 soumissionnaires, ou par voie publique lorsque requis par la loi, pour les objets suivants :

1. Aménagement d'un corridor scolaire,
2. Établissement des besoins en eau pour toute la municipalité,
3. Balayage de rues,
4. Oriflammes,
5. Nivelage des rues non pavées,
6. Fauchage des abords de chemin,
7. Débroussaillage,
8. Marquage et lignage,
9. Panneaux de bienvenue,
10. Aménagement des accotements,
11. Décoration du Centre récréatif,
12. Nettoyage des puisards et des réseaux d'égouts sanitaire et pluviale,
13. Éclairage public;

De confirmer telle délégation pour les années à venir jusqu'à reconsidération;

De requérir que le résultat de chaque appel d'offres soit soumis au conseil municipal pour attribution et autorisation de dépense.

Adopté

RÉSOLUTION 04-109-11

HYGIÈNE DU MILIEU – GESTION DES EAUX USÉES DU LAC BLEU

- CONSIDÉRANT la démarche entreprise à l'égard de la gestion des eaux usées du secteur du Lac Bleu dans le but d'une prise en charge municipale;
- CONSIDÉRANT qu'une telle démarche nécessite l'aide financière des paliers de gouvernements supérieurs;
- CONSIDÉRANT qu'une telle aide n'est possible qu'en présence d'un besoin démontré;
- CONSIDÉRANT que de l'avis du consultant, il est pertinent de s'attarder à la qualité des puits du secteur;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 1 500.00 \$ pour l'analyse par échantillonnage des puits du secteur du Lac Bleu.

Adopté

RÉSOLUTION 04-110-11

LOISIR ET CULTURE – RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

- CONSIDÉRANT la promesse de subvention de l'ordre de 15 454 \$ de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour le projet de réaménagement de la bibliothèque;
- CONSIDÉRANT que pour bénéficier de la subvention, la municipalité doit investir le même montant;
- CONSIDÉRANT que la convention établissant les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention est à recevoir;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la responsable de la bibliothèque, Madame Sylvie Dion,

à requérir toutes les soumissions nécessaires à la réalisation du projet de réaménagement de la bibliothèque pour un projet de quelques 31 000 \$ et d'en autoriser la dépense selon les termes de la convention à recevoir.

Adopté

RÉSOLUTION 04-111-11

LOISIR ET CULTURE – RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT l'utilisation satisfaisante du terrain de balle au cours de l'été 2010, suite à l'implantation d'un filet, et l'intérêt manifesté pour la prochaine saison avec la constitution de six équipes;

CONSIDÉRANT l'implication financière de la ligue de balle adulte dans l'organisation de la balle mineure;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 4 125 \$ pour l'ajout de clôtures derrière les bancs de joueurs, le remplacement du matériel du champ intérieur par du sable, l'ajout d'un abri pour le marqueur, et l'achat d'un système d'amplification et de buts de balle;

D'autoriser la directrice des services de loisir à réaliser les actes nécessaires et à engager les dépenses qui s'y rattachent.

Adopté

RÉSOLUTION 04-112-11

VOIRIE – AMÉNAGEMENT D'UN CORRIDOR CYCLABLE AU CŒUR DU VILLAGE

CONSIDÉRANT le trajet projeté par la directrice des services techniques et la directrice des services de loisir pour l'aménagement d'un corridor cyclable à l'intérieur du périmètre urbain;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 12 000 \$ pour l'aménagement du corridor cyclable projeté sous forme de chaussée partagée et piste cyclable et piétonnière à l'intérieur du périmètre urbain.

Adopté

RÉSOLUTION 04-113-11

LOISIR ET CULTURE – FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT le succès de la Fête Nationale 2010;

CONSIDÉRANT que l'organisation de la Fête Nationale se perpétue sous différentes formes depuis 20 ans;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de souligner l'occasion;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser un budget d'opération de l'ordre de 21 400 \$ pour l'organisation de la Fête Nationale 2011, duquel budget il est prévu que la municipalité contribue pour 15 000 \$ du fonds général, le solde des revenus étant généré par l'activité;

D'autoriser la directrice des services de loisir, Madame Jennie Rainville, à réaliser tous les actes nécessaires à la tenue de la Fête Nationale 2011 incluant la demande de permis d'alcool pour et au nom de la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 04-114-11

LOISIR ET CULTURE – AGRANDISSEMENT DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services de loisir prônant l'agrandissement de la patinoire;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 900.00 \$ pour l'ajout de pierre et de bandes permettant l'agrandissement de la patinoire.

Adopté

RÉSOLUTION 04-115-11

LOISIR ET CULTURE – AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES

CONSIDÉRANT la période restreinte à laquelle l'école Jean-XXIII permet à la municipalité l'aménagement d'un parc de planches à roulettes sur sa surface pavée, soit durant la période d'inactivité de l'école;

CONSIDÉRANT qu'en raison de cette réalité, les modules du parc de planches à roulettes sont demeurés entreposés au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la demande pour une infrastructure beaucoup plus accessible;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense approximative de 15 000 \$ pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes à même le terrain du garage municipal en arrière lot;

D'autoriser à cet égard la directrice des services techniques et la directrice des services de loisir à accomplir les actes nécessaires à cet aménagement.

Adopté

RÉSOLUTION 04-116-11

LOISIR ET CULTURE – JOURNÉE DE LA CULTURE 2011

CONSIDÉRANT le réaménagement de la bibliothèque au cours des prochains mois;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de souligner le réaménagement de la bibliothèque au cours des Journées de la culture 2011 devant se tenir les 23, 24 et 25 septembre;

D'autoriser à cet égard une dépense approximative de 100.00 \$ pour publiciser l'évènement.

Adopté

RÉSOLUTION 04-117-11

LOISIR ET CULTURE – FORMATION POUR LE LOGICIEL DE GESTION PARC-O-MÈTRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 03-075-11 entérinant la démarche entreprise par la directrice des services de loisir à l'égard du plan de développement

intégré en loisir et en sport de Loisir et Sport Montérégie et de la CRÉ Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que cette démarche implique l'utilisation d'un logiciel de gestion des infrastructures de loisir sans frais quant au droit d'utilisation;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 160.00 \$, plus taxes, à l'endroit de Loisir et Sport Montérégie pour l'inscription de la directrice des services de loisir et du préposé à l'entretien pour la formation requise pour l'utilisation du logiciel de gestion des infrastructures de loisir Parc-o-mètre;

De désigner la directrice des services de loisir, Madame Jennie Rainville, gestionnaire locale dudit logiciel pour et au nom de la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 04-118-11

LOISIR ET CULTURE – PERSONNEL

CONSIDÉRANT le congé de maternité de Madame Annie Lévesque, agente de communication et adjointe aux loisirs, à compter de la fin du mois de juillet 2011;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la directrice des services de loisir à effectuer la recherche d'un remplaçant temporaire à l'agente de communication et adjointe au loisir;

D'autoriser à cet égard une dépense approximative de 200.00 \$ en frais de publication.

Adopté

RÉSOLUTION 04-119-11

LOISIR ET CULTURE – SYSTÈME DE SON DU CENTRE RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT l'âge avancé du système de son du Centre récréatif et sa mobilité peu pratique;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la directrice des services de loisir à requérir trois soumissions, concurrentes avec le système d'amplification du terrain de balle, pour le remplacement du système de son du Centre récréatif devant pouvoir être déplacé facilement afin de répondre à d'autres activités;

D'autoriser la directrice des services de loisir à engager une dépense approximative de 1 500.00 \$, au terme de la procédure d'appel d'offres, auprès du plus bas soumissionnaire.

Adopté

RÉSOLUTION 04-120-11

LOISIR ET CULTURE – RELOCALISATION DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DU TERRAIN DES LOISIRS ET DISPOSITION DE L'ANCIENNE CANTINE

CONSIDÉRANT la désuétude du bâtiment abritant l'entrée électrique du terrain des loisirs et ayant servi comme cantine;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater Madame Marie-Claude Bouvier, architecte, à la conception du réaménagement de l'entrée électrique du terrain des loisirs intégrée à l'aménagement d'une terrasse contiguë à la grande salle du Centre récréatif;

D'autoriser à cet égard une dépense approximative de 2 500.00 \$.

Adopté

OUVERTURE DE LA 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 H 40

.- Le point 5.3.2 de l'ordre du jour, relatif à l'information de la MRC sur l'implantation d'éco-centres et sur la vidange des fosses septiques, fait l'objet d'une question de l'assistance à l'égard de l'obligation éventuelle et systématique de la vidange des fosses septiques. Madame la maire confirme que la MRC de Rouville travaille à implanter un programme de vidange systématique des fosses septiques de son territoire.

.- Le point 6.1.3 de l'ordre du jour, relatif au rapport du C.C.U. sur la demande de modification du règlement de zonage pour la zone 208, fait également l'objet d'une demande de l'assistance à l'égard de la localisation de la zone 208 et des intentions du conseil à son égard. Madame la maire fait état que la zone 208 qui permet certains usages commerciaux est constituée de l'ancienne

Quincaillerie Dubuc à l'angle des rues Principale et Rachel en plein milieu résidentiel et qui devrait dans le futur être voué à un usage résidentiel.

.-L'aménagement des voies de circulation de la route 235 de part et d'autre de l'autoroute 10 fait l'objet d'une critique de la part de l'assistance. Madame la maire convient de la pertinence de la critique et fait état que le ministère des Transports a été rencontré au cours de l'été 2010 à cet égard et que la réponse du ministère est parvenue à la municipalité lors du dernier mois pour conclure que toute intervention souhaitée par la municipalité en sus du lignage préconisé par le ministère, serait aux frais de la municipalité, sur quoi la municipalité poursuit sa réflexion. Des interventions auprès du ministère des Transports seront faites pour améliorer cette situation.

.- La vitesse excessive sur la rue Principale à la hauteur du stationnement de l'église fait également l'objet d'une critique qui est cependant accompagnée d'une recommandation soit celle d'y déposer d'immenses pots de fleurs afin de réduire l'impression de largeur de la voie publique. La recommandation est bien accueillie.

.- Une citoyenne s'enquiert de l'embauche d'un consultant pour la sélection du prochain directeur général et secrétaire-trésorier ce à quoi acquiesce Madame la maire en spécifiant que les démarches sont déjà entreprises.

.- Un citoyen s'enquiert de la stratégie d'économie d'eau potable préconisée par le gouvernement du Québec, à quoi Madame la maire répond que la municipalité aura à y réfléchir.

.- Un citoyen s'enquiert de la sensibilité de la municipalité face au compostage, à quoi Madame la maire mentionne qu'aucun projet communautaire n'est sur la table de la MRC de Rouville considérant le projet de biométhanisation en cours. Cependant Madame la maire fait état du projet de récupération des résidus verts mis de l'avant par un agriculteur local susceptible d'engendrer de nouvelles avenues à cet égard.

.- Finalement un citoyen s'enquiert de la possibilité que le conseil municipal revote à nouveau sur les points 3.1.2 relatifs à l'adoption du règlement d'emprunt pour l'achat de J.A. Mercure et 3.1.6 relatif à la formation du comité de sélection pour le recrutement d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier, points ayant fait l'objet de votes égaux et par ce fait même de proposition rejetée, ce à quoi Madame la maire répond par la négative en faisant allusion à la possibilité d'y opposer son droit de véto.

FIN DE LA 2^E PÉRIODE QUESTION À 22 H 08

RÉSOLUTION 04-121-11

VOIRIE – RÈGLEMENT DE CIRCULATION

M. François Brisson donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller à une séance subséquente de ce conseil présentera une modification au règlement de circulation afin d'y ajouter une interdiction de stationner aux abords du parc Coulicou sur la rue des Colibris et d'y prévoir un corridor cyclable.

RÉSOLUTION 04-122-11

LOISIR ET CULTURE – EMBAUCHE DU COORDONNATEUR DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services de loisir;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'embaucher Monsieur Anthony Chagnon à titre de coordonnateur du camp de jour pour l'été 2011 aux conditions énoncées à la résolution numéro 03-069-11.

Adopté

RÉSOLUTION 04-123-11

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance à 22 h 10

Adopté

Odette Ménard, maire

André Parent, directeur général et secrétaire-trésorier